Parc National des Calanques

Dernière mise à jour : 01-07-2011

L'Association CoLLecT-IF est membre du collectif d'associations "La Ciotat Coeur de Parc"Alain MATESI, PrÃ©sident-Fondateur de CoLLecT-IF est Co-Fondateur de "La Ciotat Coeur de Parc" (LCCP) membre du G.I.P. des Calanques.

Site Internet du G.I.P. des Calanques
Toute l' ActualitÃ©, la Documentation, Lettres d'informations, la CartothÃ¨que, les Permanences, etc...
Zom SpÃ©cial MER et actualitÃ© de la lettre NÂ°3

Les 10 vÃ©ritÃ©s sur le PNC

Cliquez sur l'Actu
Â Â Â RÃ©glementation du site
Â

Au CÅ“ur du Parc National des CalanquesMarseille â€“ Cassis â€“ La Ciotat

Face aux menaces grandissantes, de lâ€™urbanisation, de la surfrÃ©quentation, de la pollution marine, des incendies, les acteurs locaux ont pris conscience de la nÃ©cessitÃ© d'assurer une meilleure protection Ã nos calanques.

C'est ce qui a justifiÃ© l'idÃ©e de la crÃ©ation d'un Parc national dÃ¨s 1999. Nos Calanques mÃ©ritent la labellisation et la reconnaissance Ã l'Ã©chelle nationale et internationale pour leurs exceptionnelles valeurs et surtout des moyens supplÃ©mentaires pour que les gÃ©nÃ©rations futures continuent Ã en bÃ©nÃ©ficier.

Â« Un Parc national peut Ãªtre crÃ©e Ã partir dâ€™espaces terrestres ou maritimes, lorsque le milieu naturel, particuliÃ¨rement faune, la flore, le sol, le sous-sol, lâ€™atmosphÃ¨re et les eaux, les paysages et, le cas Ã©chÃ©ant, le patrimoine culturel quâ€™ comportent prÃ©sentent un intÃ©rÃªt spÃ©cial et quâ€™il importe dâ€™en assurer la protection en les prÃ©servant des dÃ©gr des atteintes susceptibles dâ€™en altÃ©rer la diversitÃ©, la composition, lâ€™aspect et lâ€™Ã©volution. [â€¦] Â». Extrait de lâ Code de lâ€™Environnement.

Le Parc National des Calanques est exceptionnel au niveau paysager, naturel, culturel

Document de synthÃ¨se du G.I.P.des Calanques Ã tÃ©lÃ©charger

- Les paysages du "massif des calanques et des Ã®les" et ceux des territoires environnants sont uniques au monde, câ€™est une mosaÃ¯que de paysages terrestres et sous-marins dâ€™une notoriÃ©tÃ© internationale.

Les calanques sont avant tout un espace sauvage de libertÃ©, un paysage restÃ© naturel avec quelques cabanons, richesse de notre patrimoine culturel et traditionnel. Ce sentiment dâ€™Ã©vasion est exacerbÃ© par la majestÃ© de leurs falaises calcaires et les teintes ocres de la falaise du Cap Canaille ainsi que par la transparence et les jeux de couleurs de leurs fonds marins. Les paysages du massif ont Ã©tÃ© classÃ©s en 1975 et 1976 pour la partie marine. Le contraste se retrouve Ã©galement sous lâ€™eau avec les tombants Ã coralligÃ¨nes multicolores et lâ€™herbier de posidonies.

Les Ã©paves constituent elles aussi, des paysages sous-marins remarquables, par une faune fixÃ©e exubÃ©rante ainsi que par lâ€™ambiance et le mystÃ¨re quâ€™elles dÃ©gagent.

- La biodiversitÃ© y est trÃ¨s riche et fait rÃ©fÃ©rence au niveau europÃ©en.

Notre littoral est un Ã©crin de nature, riche et mÃ©connu, aux portes de la deuxiÃ¨me ville de France. Plus d'un tiers des habitats naturels terrestres et marins du secteur â€œ Calanques et archipel de Riou â€• sont dÃ©signÃ©s par le CSRPN (Cons Scientifique RÃ©gional du Patrimoine Naturel) comme des espaces de trÃ¨s haut intÃ©rÃªt biologique.

Certaines espÃ¨ces sont caractÃ©ristiques de ces milieux : la Sabline de Provence est endÃ©mique, elle ne vit quâ€™entr Marseille et Toulon, lâ€™Orpin du littoral quant Ã lui, nâ€™est localisÃ© au niveau national que sur les rochers littoraux de Marseille, au mÃªme titre que certains insectes.

La faune sauvage des calanques prÃ©sente dâ€™autres Ã©lÃ©ments remarquables comme le LÃ©zard ocellÃ©, le plus grand dâ€™Europe qui connaÃ®t un fort dÃ©clin actuellement, tout comme de nombreuses espÃ¨ces marines rares et menacÃ©es.

- Câ€™est Ã©galement un territoire avec une forte identitÃ© oÃ¹ perdurent de nombreux usages traditionnels, lâ€™homme y a dâ€™importants vestiges.

Une Ã©tonnante continuitÃ© de la prÃ©sence humaine dans les calanques
L'occupation des calanques remonte au palÃ©olithique. Les paysages actuels sont issus dâ€™une dynamique conjointe entre les activitÃ©s humaines et lâ€™Ã©volution naturelle des milieux.
La grotte Cosquer, un sanctuaire majeur de l'art pariÃ©tal au niveau mondial
Les falaises calcaires monumentales tombant dans la MÃ©diterranÃ©e sont creusÃ©es de nombreuses grottes. L'une d'entre elles, immergÃ©e, renferme un prÃ©cieux trÃ©sor : les peintures prÃ©historiques de la grotte Cosquer.

L'authentique cabanon marseillais : La vie de village aux portes de la villeâ€¦
Composante lÃ©gendaire de la culture marseillaise, la tradition du cabanon (ancienne bergerie, abri de pÃªcheurs, bÃ¢timents de douanes...) est popularisÃ©e par les chansons des annÃ©es 1950. Repris en choeur par plusieurs gÃ©nÃ©rations, les â€œpetits cabanons pas plus grands qu'un mouchoir de pocheâ€• Ã©voquent la villÃ©giature populaire en pÃ©riphÃ©rie de la deuxiÃ¨me ville de France.
{styleboxjp}Le Parc National des Calanques câ€™est :
o Un label, d'une reconnaissance mondiale,
o Des moyens financiers plus importants (financement des actions en coeur de parc),
o Des moyens humains consÃ©quents sur terre et en mer (police de la nature, une Ã©quipe permanente de terrain, de scientifiques, techniciens et experts),
o Une forte valeur ajoutÃ©e de compÃ©tences (architecture, paysage, DÃ©veloppement Durable,...){/styleboxjp}
Ces moyens, ces compÃ©tences s'exprimeront au travers d'un projet de territoire, Ã©crit dans une Charte. La charte dÃ©finira les modalitÃ©s d'application de la rÃ©glementation des coeurs et les orientations que poursuivra l'Ã©tablissement public sur le territoire du parc national.
Le Parc National des Calanques sera ainsi le 1er Parc National pÃ©ri-urbain dâ€™Europe Ã la fois terrestre et marin relevant le dÃ©fi de la protection exemplaire Ã proximitÃ© d'une agglomÃ©ration de plus d'un million d'habitants tournÃ©e vers la MÃ©diterranÃ©e.

Il sera le premier Ã suivre la loi de 2006 pour sa crÃ©ation, la concrÃ©tisation des discussions du Grenelle de lâ€™environnement et une ambition dâ€™excellence environnementale pour les politiques de dÃ©veloppement durable des territoires.

PrÃ©server lâ€™attractivitÃ© des milieux naturels, en les protÃ©geant au mieux des atteintes que leur fait subir cette attractivitÃ est un enjeux essentiel Ã relever. Un parc national, par les divers territoires qui le compose et les compÃ©tences de l'Etablissement Public qui lâ€™administre apparaÃ®t comme lâ€™outil de gestion le plus adaptÃ© et le plus rÃ©actif pour conc sauvegarde de ce patrimoine naturel.

Questions / RÃ©ponses

TÃ©lÃ©charger notre synthÃ¨se (cliquez sur l'image)

Les articles de presse dans La Provence.com (Cliquez sur l'image)

Qu'est-ce qu'un Parc national ?

Un parc national est un outil mis Ã disposition des Ã©lus, habitants et usagers pour un dÃ©veloppement raisonnÃ© autour dâ€™ projet de territoire basÃ© sur la protection dâ€™espaces naturels exceptionnels (les Â« coeurs Â»). Lâ€™objectif premier Ã©tar conservation, pour les gÃ©nÃ©rations futures, des identitÃ©s naturelles, paysagÃ¨res et culturelles des territoires choisis pour leur caractÃ¨re exceptionnel. La crÃ©ation du Parc National des Calanques figure ainsi au titre des engagements nationaux du Grenelle de lâ€™Environnement. Les compÃ©tences du futur Ã©tablissement public et le processus de crÃ©ation sont clairement dÃ©finis par le code de lâ€™environnement. Dans ce cadre et poursuivant un objectif dâ€™excellence, une gra partie du projet doit Ãªtre Â« co-construit Â» via un long processus dâ€™Ã©tudes, de concertations, de consultations locales et dâ€™une enquÃªte publique devant dÃ©boucher sur une charte. Cette dÃ©marche a dÃ©marrÃ© par la crÃ©ation du GIP en 1 devrait sâ€™achever dâ€™ici 2011. Lâ€™avant-projet de crÃ©ation, en ligne sur www.gipcalanques.fr, a Ã©tÃ© approuvÃ© Ã lâ€™assemblÃ©e gÃ©nÃ©rale du GIP fin 2008 et a Ã©tÃ© Â« pris en considÃ©ration Â» par lâ€™Etat le 30 avril 2009.Ce doss candidature auprÃ¨s de lâ€™Etat apporte de nombreuses Ã©clairages sur les grands principes des parcs nationaux et sur les enjeux locaux. Il fait Ã©galement quelques propositions mais il reste bien entendu un certain nombre de points Ã prÃ©ciser quant aux modalitÃ©s de fonctionnement du parc. Ils Ã©mergeront de la concertation en cours. Outre la possibilitÃ© qui vous est offerte de vous rÃ©fÃ©rer Ã cet avant-projet, vous trouverez ci-dessous un certains nombre de rÃ©ponses Ã des questions que vous pouvez vous poser.

Pourquoi un Parc national plutÃ´t qu'une RÃ©serve Naturelle, un Parc Naturel RÃ©gional..ou le statu quo... ?

Chacun sâ€™accorde Ã reconnaÃ®tre Ã la fois le caractÃ¨re exceptionnel des espaces terrestres et marins qui entourent nos villes et villages et leur fragilitÃ©, et parfois leur dÃ©gradation. Pour que les gÃ©nÃ©rations actuelles et futures puissent toujours en profiter, il convient dâ€™agir dÃ¨s maintenant. Un Parc National a pour mission de protÃ©ger les paysages, la biodiversitÃ© et le patrimoine culturel tout en soutenant des activitÃ©s Ã©conomiques respectueuses de lâ€™environnement, quâ€™elles soient traditionnelles ou innovantes. La crÃ©ation du Parc National des Calanques rÃ©pond au constat partagÃ© d manque dâ€™un outil de protection et de coordination global Ã lâ€™Ã©chelle dâ€™un territoire suffisamment cohÃ©rent pour protection ait un sens (et ainsi Ã©viter, entre autre, les reports de frÃ©quentation incontrÃ´lÃ©s). Il sâ€™agira pour le Parc Nati de faire des espaces proposÃ©s en coeur des sites privilÃ©giÃ©s de reconnaissance universelle de nos richesses et de notre identitÃ© provenÃ§ale. Une RÃ©serve Naturelle sâ€™applique gÃ©nÃ©ralement Ã des sites oÃ¹ lâ€™homme intervient peu, le sont gÃ©nÃ©ralement faibles. Un Parc Naturel RÃ©gional est adaptÃ© Ã des territoires Ã caractÃ¨re rural et nâ€™a pas pour premiÃ¨re la protection des milieux, mÃªme si câ€™est une composante forte de son action. Le Parc National apporte une vÃ©ritable protection juridique de la nature et garantit des moyens humains et financiers supÃ©rieurs.

Le Â« label Â» Parc National ne va-t-il pas attirer encore plus de visiteurs dans des sites dÃ©jÃ surfrÃ©quentÃ©s ?

Un parc national est Â« label Â» reconnu internationalement : câ€™est sans conteste un gage dâ€™attractivitÃ© supplÃ©menta pour les territoires concernÃ©s et Ã ce titre, on ne peut que se rÃ©jouir des retombÃ©es Ã©conomiques quâ€™ils peuvent en Cependant, câ€™est Ã©galement un facteur dâ€™exigence et dâ€™exemplaritÃ© pour quâ€™en aucune faÃ§on les espaces habitants ne pÃ¢tissent de cette attractivitÃ© : câ€™est lÃ tout le dÃ©fi que devra remporter le futur Ã©tablissement et ses partenaires. Les modalitÃ©s de gestion du territoire devront Ãªtre Ã la hauteur de cet enjeu. Ce sera lÃ le fondement des missions du futur Ã©tablissement qui devra Ã la fois sâ€™inspirer de prÃ¨s de cinquante annÃ©es dâ€™expÃ©riences des par franÃ§ais et inventer de nouvelles mÃ©thodes de gestion adaptÃ©es aux Â« parcs nationaux de nouvelle gÃ©nÃ©ration Â» pÃ©riurbains.

Qui va gÃ©rer le Parc National ?

Un Etablissement Public National sous tutelle du MinistÃ¨re de Lâ€™Ecologie, de lâ€™Energie et de lâ€™AmÃ©nagement du T avec un Conseil dâ€™Administration oÃ¹ seront notamment reprÃ©sentÃ©es au cÃ´tÃ© de lâ€™Etat, les forces vives locales (Ã gestionnaires, usagers, habitants, scientifiques, associations de protection de la natureâ€¦) et qui seront majoritaires en son sein. Câ€™est un Ã©tablissement public dotÃ© de moyens et dâ€™une expertise technique consÃ©quente pouvant Ãªtre m disposition des communes. Câ€™est Ã©galement un Ã©tablissement dotÃ© de pouvoir de police de lâ€™environnement pouva assurer une surveillance.

Quelles sont les instances, quels sont leurs pouvoirs, qui siÃ¨ge ?

- Le Conseil dâ€™Administration (CA) : lâ€™expression de la gouvernance locale du Parc.

ComposÃ© dâ€™une quarantaine de membres, il prend lâ€™essentiel des dÃ©cisions et est informÃ© de tout acte rÃ©glemen par le directeur. Les administrateurs reprÃ©sentant les collectivitÃ©s territoriales et les membres choisis pour leurs compÃ©tences (associations) dÃ©tiennent au moins la moitiÃ© des siÃ©ges. Un conseil formÃ© d'un trop grand nombre d'administrateurs, aura une capacitÃ© moindre Ã se mobiliser et Ã orienter efficacement les actions du Parc. Sa configuration optimale est donc fondamentale.

â€¢ Le Bureau:

Un bureau Ã©lu par le conseil d'administration est mis en place et prÃ©sidÃ© par le prÃ©sident du conseil d'administration.

Il prÃ©pare les travaux et suit l'Ã©xÃ©cution des dÃ©cisions du conseil d'administration, exerce les attributions que celui-ci lui a dÃ©lÃ©guÃ©es et, sauf urgence, examine les mesures rÃ¨glementaires envisagÃ©es par le directeur.

â€¢ Le Conseil Economique, Social et Culturel (CESC) : un thermomÃ¨tre des prÃ©occupations locales du territoire.

Il est composÃ© de membres reprÃ©sentatifs de la vie locale. Son prÃ©sident Ã une voix consultative au conseil dâ€™administration de lâ€™Ã©tablissement public du Parc National.. Son travail peut Ãªtre organisÃ© en commissions pour sâ plus activement dans le fonctionnement de lâ€™Ã©tablissement.

â€¢ Le Conseil Scientifique (CS) : lâ€™opportunitÃ© du savoir.

Le savoir scientifique (suivis, Ã©tudes, recherchesâ€¦) est une des missions fondamentales dâ€™un Parc national, le CS oriente cette politique. Il est composÃ© dâ€™une vingtaine de personnes nommÃ©es pour six ans (renouvelable) en fonction de leurs compÃ©tences ; le prÃ©sident siÃ©ge au bureau du CA.

â€¢ Le PrÃ©sident : la reprÃ©sentation du Parc national.

Il est Ã©lu au sein du CA. Les modalitÃ©s dâ€™Ã©lection : durÃ©e du mandat, le renouvellementâ€¦ devront Ãªtre prÃ©cisÃ©e dÃ©cret de crÃ©ation du Parc national.

Qui finance quoi ?

Un parc national est administrÃ© par un Etablissement Public du Parc National (EPPN), son budget, dotÃ© par l'Etat, se compte en millions dâ€™euros. Les CollectivitÃ©s nâ€™on pas vocation Ã financer le fonctionnement de lâ€™Ã©tablissement.

En cÅ“ur, les propriÃ©taires peuvent avoir droit Ã des dispositions fiscales particuliÃ¨res. Pour les communes, la Dotation GÃ©nÃ©rale de Fonctionnement (DGF) est abondÃ© en tenant compte de la superficie du territoire en cÅ“ur. De maniÃ¨re gÃ©nÃ©rale, un transfert de compÃ©tence vers lâ€™EPPN aboutit Ã ce que les dÃ©penses affÃ©rentes Ã ces mesures soien charge.

En aire dâ€™adhÃ©sion, lâ€™EPPN Ã la possibilitÃ© dâ€™attribuer des subventions pour mettre en Å“uvre le volet de DÃ©ve Durable dÃ©fini dans la charte. Il peut permettre la priorisation de programmes rÃ©gionaux, nationaux ou communautaire sur les territoires concernÃ©s.

OÃ¹ se situeront les locaux du Parc national ?

Pour les locaux du parc rien nâ€™est encore dÃ©cidÃ©. Le Parc devra avoir un siÃ¨ge, autant que possible proche des coeurs terrestres et maritime envisagÃ©s, et une ou des maisons (information, musÃ©ographie, accueil) ouvertes au public rÃ©parties sur le territoire en fonction des coeurs retenus et de lâ€™aire dâ€™adhÃ©sion. Il devra Ãªtre dotÃ© de moyens naut pour assurer ses missions de connaissance et de surveillance en mer.

Combien va coÃ»ter le fonctionnement du Parc national aux collectivitÃ©s ?

Le budget de fonctionnement et dâ€™investissement des parcs nationaux est intÃ©gralement assurÃ© par lâ€™Etat. Un transfe mission, en termes de gestion notamment, implique un transfert de financement. Les collectivitÃ©s peuvent bien entendu si elles le souhaitent contribuer Ã leurs actions, en termes dâ€™investissement notamment, et plus spÃ©cialement, en aire dâ€™adhÃ©sion. Le parc national peut, en outre, permettre de prioriser sur son territoire des programmes dâ€™investissement rÃ©gionaux, nationaux mais Ã©galement europÃ©ens.

Quelle est la diffÃ©rence entre le coeur et lâ€™aire de libre adhÃ©sion ?

Les espaces classÃ©s en coeur peuvent Ãªtre comparÃ©s Ã des joyaux, des monuments de la nature... Lâ€™aire de libre dâ€™adhÃ©sion est un Ã©crin qui les protÃ¨ge et les valorise. Câ€™est un espace de partenariat entre les communes volontai le parc, visant Ã mettre en place une solidaritÃ© Ã©cologique avec le coeur par des projets de dÃ©veloppement durable afin dâ€™amÃ©liorer le cadre de vie tout en confortant le dÃ©veloppement Ã©conomique et la prise en compte des enjeux sociaux. revanche dans le coeur, pour garantir la prÃ©servation dâ€™un patrimoine exceptionnel et organiser sa dÃ©couverte, le parc disposera dâ€™un pouvoir rÃ©glementaire, en partie fixÃ© dÃ¨s sa crÃ©ation par dÃ©cret et en partie Ã dÃ©finir au fil du temp du cadre de la charte. Son conseil dâ€™administration Ã majoritÃ© locale pourra ainsi adapter en cas de besoin les rÃ¨gles sur

les espaces du coeur et rÃ©guler les usages. Il ne pourra pas remettre en cause les lois et rÃ¨glements en vigueur. Lâ€™aire dâ€™adhÃ©sion potentielle du futur parc nâ€™est pas encore dÃ©finie. Le coeur potentiel, bien quâ€™encore modifiable, lâ€™ mai 2009 (arrÃªtÃ© du Premier ministre du 30 avril 2009).

Les pÃ©rimÃ¨tres du futur Parc National sont-ils dÃ©jÃ dÃ©finis ? Si non, qui les fixe ?

Non. Pour les espaces Â« coeur Â», un premier projet de pÃ©rimÃ¨tre a Ã©tÃ© transmis Ã lâ€™Etat qui lâ€™a Â« pris en cons par arrÃªtÃ© du 1er Ministre du 30 avril 2009 (JORF du 5 mai). Ce pÃ©rimÃ¨tre global concerne cinq communes : Marseille, Cassis, La Ciotat, Ceyreste et Roquefort-la-BÃ©doule. Il repose globalement sur les sites dÃ©jÃ classÃ© Â« Natura 2000 Â», c qui leur confÃ¨re une certaine cohÃ©rence dâ€™un point de vu patrimonial. Lâ€™ensemble des acteurs reprÃ©sentatifs de ce pÃ©rimÃ¨tre : les collectivitÃ©s mais Ã©galement les autres institutions, les socio-professionnels, les habitants, les usagers, â€¦), vont maintenant discuter pour affiner ces dÃ©limitations au cours de concertation techniques, dans le but de concilier les objectifs de chacun. Lâ€™Etat validera les nouvelles propositions fin 2010 aprÃ¨s une large consultation locale et une enquÃªte publique. Pour la dÃ©limitation du pÃ©rimÃ¨tre optimal (qui englobe lâ€™aire dâ€™adhÃ©sion potentielle) au sein du communes pourront librement adhÃ©rer, des propositions seront faites Ã lâ€™issue de la concertation en cours. Ce pÃ©rimÃ¨t sera fixÃ©, comme le reste, dans le dÃ©cret de crÃ©ation du parc national fin 2010.

Les prÃ©rogatives de lâ€™Etablissement Public du Parc national en CÅ“ur et en Aire dâ€™AdhÃ©sion ?

Câ€™est dans le dÃ©cret et la charte que se trouvera lâ€™essentiel des rÃ©ponses Ã cette question.

Dans les espaces classÃ©s en coeur, la rÃ¨glementation n'est pas basÃ©e sur le statut foncier, mais sur un encadrement rÃ¨glementaire des propriÃ©tÃ©s. Lâ€™Etablissement Public du Parc national ne devient donc pas propriÃ©taire des espaces concernÃ©s. La loi prÃ©cise la rÃ¨glementation nÃ©cessaire pour les carriÃ¨res, la publicitÃ© et les procÃ©dures relatives aux travaux.

Pour "le reste" (la protection du patrimoine (Â« police de la nature Â»), la rÃ©gulation des activitÃ©s), la loi donne Ã lâ€™Etablissement Public du Parc national des capacitÃ©s de rÃ¨glementation, via le dÃ©cret et les actes dÃ©rivÃ©s du directe Câ€™est dans la charte que les zones, les pÃ©riodes, les rÃ¨glements et les procÃ©dures de gestion en vu dâ€™amÃ©liorer la protection seront prÃ©cisÃ©es. Cette capacitÃ© Ã rÃ¨glementer permet de rÃ©pondre au devoir de protection du patrimoine naturel pour les gÃ©nÃ©rations futures.

Lâ€™Aire dâ€™AdhÃ©sion, est gÃ©nÃ©ralement composÃ©e de territoires plus anthropisÃ©s (ou moins "sauvages"). La chart incitation au DÃ©veloppement Durable permettant, par des politiques et des pratiques raisonnÃ©es et partenariales, de contribuer Ã la protection du ou des cÅ“ur(s).

Lâ€™accÃ¨s au Parc national sera-t-il payant ?

Non. Lâ€™accÃ¨s au parc ne sera pas payant. Contrairement Ã ce qui se pratique dans de nombreux pays oÃ¹ les visiteurs des parcs nationaux doivent sâ€™acquitter dâ€™une somme en gÃ©nÃ©ral modique (et qui permet dâ€™assurer la bonne ges sites notamment par les populations locales dans des zones souvent dÃ©favorisÃ©es), la France a fait le choix de ne pas faire payer lâ€™entrÃ©e des visiteurs dans les parcs nationaux.

Lorsque le Parc National sera crÃ©Ã©, pourrai-je continuer Ã accÃ©der aux territoires concernÃ©s ?

Oui. Le Parc national sera un espace ouvert au public et aura parmi ses missions lâ€™accueil, la sensibilisation et lâ€™Ã©duca au fonctionnement des Ã©cosystÃ¨mes de son territoire. Â« La nature en partage Â» est dâ€™ailleurs la devise des parcs nationaux franÃ§ais. Elle traduit une volontÃ© de faire dÃ©couvrir les espaces les plus emblÃ©matiques de notre pays, tout en les protÃ©geant dâ€™Ã©ventuelles dÃ©gradations. Ainsi, lâ€™accÃ¨s pourra Ãªtre rÃ©gulÃ© dans certains secteurs particulier en dÃ©fens Â» Ã terre comme câ€™est parfois dÃ©jÃ le cas, zones de rÃ©serve de pÃªche et de chasse, par exemple) pour q activitÃ©s humaines puissent mieux respecter les Ã©quilibres Ã©cologiques ou si les risques (incendies, â€¦) liÃ©s aux milieux naturels ne le permettent pas (câ€™est dÃ©jÃ le cas en Ã©tÃ©) ou pour laisser aux milieux le temps de se restaurer (re-vÃ©gÃ©talisationâ€¦).

Y-aura t-il des interdictions dans le parc ? Si oui, lesquelles ?

En coeur de parc, certains usages sont interdits par la loi : les activitÃ©s industrielles, les activitÃ©s miniÃ¨res, la construction de lignes Ã©lectriques ou tÃ©lÃ©phoniques aÃ©riennes nouvelles, la publicitÃ©, le dÃ©pÃ´t de dÃ©chets, lâ€™us (sauf dans les lieux prÃ©vus Ã cet effet). La loi offre Ã©galement la possibilitÃ© de mettre en place en coeur une rÃ©glementation spÃ©ciale pour toutes les activitÃ©s qui ont un impact jugÃ© nÃ©gatif sur la biodiversitÃ©, le patrimoine cultur les paysages : les travaux, avec des modalitÃ©s variables selon les types de travaux, les atteintes aux espÃ¨ces protÃ©gÃ©es, lâ€™introduction dâ€™espÃ¨ces exotiques. Enfin, certaines activitÃ©s pourront Ãªtre mieux organisÃ©es : les pr vue et de son Ã but lucratif, la circulation et le stationnement dans des zones non prÃ©vues Ã cet effet, la chasse et la pÃªche, les atteintes au patrimoine naturel et gÃ©ologique, les pollutions sonores et lumineuses. Le dÃ©cret de crÃ©ation du

parc se limitera Ã fixer un cadre, Ã lâ€™intÃ©rieur duquel les chartes successives prÃ©ciseront les rÃ¨gles. Beaucoup de rÃ¨g sont dÃ©jÃ applicables sur les sites concernÃ©s : dans les Â« sites classÃ©s Â» pour ce qui relÃ¨ve des travaux ou constructions. La crÃ©ation du parc ne changera pas ce statut. Le droit commun franÃ§ais est dÃ©jÃ trÃ¨s riche en terme de rÃ©glementations applicables aux espaces naturels, la rÃ©glementation du parc sâ€™y ajoutera quâ€™en cas de nÃ©cessitÃ© lâ€™issue des concertations en cours. Ainsi ces dÃ©bats permettront de prÃ©ciser comment mieux sâ€™organiser lorsquâ€™i que certains usages mettent en pÃ©ril lâ€™identitÃ© provenÃ§ale des lieux ainsi que le patrimoine.

Je suis un habitant des espaces envisagÃ©s comme Â« coeurs Â», pourrais-je continuer Ã accÃ©der et vivre comme avant dans ces sites?

Oui, vous pourrez continuer Ã y accÃ©der par les voies ouvertes Ã la circulation (routes de Sormiou, Morgiou, etcâ€¦). Ces accÃ¨s particuliers restent de la compÃ©tence du maire. Oui, vous pourrez continuer Ã vivre dans les espaces classÃ©s en coeur, quâ€™il sâ€™agisse de rÃ©sidences permanentes ou de vacances, etc. Le parc national nâ€™aura pas dâ€™incidence de vivre dans les sites habitÃ©s, qui pour la plupart sont dÃ©jÃ classÃ©s au titre de la loi de 1930 sur les sites pittoresques, ou au titre de Natura 2000 : les travaux ou les activitÃ©s susceptibles de modifier lâ€™Ã©tat des espaces naturels sont dÃ©jÃ sou Ã des rÃ©glementations spÃ©cifiques. Câ€™est dâ€™ailleurs grÃ¢ce Ã ce rÃ©gime particulier et lâ€™attention de leurs habit sites ont pu Ãªtre prÃ©servÃ©s jusquâ€™ici. NÃ©anmoins, le diagnostic rÃ©alisÃ© ces derniÃ¨res annÃ©es montre la grande f la plupart des milieux soumis Ã des menaces grandissantes (surfrÃ©quentation, pollution, etc.). La crÃ©ation du parc national viendra en pÃ©renniser la protection. En outre, les techniciens du parc pourront assister les communes et les reprÃ©sentants des habitants et usagers pour en amÃ©liorer le cadre de vie, dans le respect partagÃ© de lâ€™environnement.

Quelles activitÃ©s sportives pourra-t-on pratiquer en coeur ?

Tous les usages Â« doux Â» type randonnÃ©es pÃ©destre, Ã©questre, cyclisme, lâ€™escalade, etc. ont vocation Ã Ãªtre main voire favorisÃ©s, ou simplement mieux organisÃ©s dans le temps et lâ€™espace. Le conseil dâ€™administration du futur Parc National devra cependant veiller Ã ce que les Ã©quilibres naturels ne soient pas perturbÃ©s ; certains sites ou certaines pÃ©riodes devront donc Ãªtre privilÃ©giÃ©s en fonction des objectifs de protections. Certains amÃ©nagements (sentiers, accÃ¨ signalÃ©tiqueâ€¦) pourront Ãªtre amÃ©liorÃ©s en liaison avec les gestionnaires publics (communes, dÃ©partement, ONF, etc.).
En tant que propriÃ©taire foncier du futur coeur de parc, quâ€™est ce qui va changer pour moi ?

Le rÃ©gime foncier des propriÃ©tÃ©s privÃ©es ne changera pas. Les propriÃ©taires seront simplement encadrÃ©s pour ce qui relÃ¨ve de lâ€™urbanisme et des travaux, comme en Â« site classÃ© Â». La plupart des sites concernÃ©s Ã ce stade de la rÃ©flexion par le projet de coeur de parc sont dâ€™ailleurs implantÃ©s en Â« site classÃ© Â» depuis de nombreuses annÃ©es ce qui a permis de sauver nos massifs de la pression fonciÃ¨re. Le reste des sites est classÃ© Natura 2000 et rendu inconstructible dans les POS ou PLU des communes. Le classement en coeur de parc ne rÃ©volutionne donc pas leur statut mais le pÃ©rennise. En aire de libre adhÃ©sion, ce sera toujours le maire qui sera compÃ©tent pour instruire les demandes de permis de construire, en fonction du PLU ou du POS.

Je suis un professionnel, pourrais-je continuer Ã travailler dans le coeur du Parc national des Calanques ?

Oui, vous pourrez continuer Ã travailler si votre activitÃ© est autorisÃ©e et ne va pas Ã lâ€™encontre des Ã©quilibres Ã©colog des milieux. Votre activitÃ© pourra ainsi Ãªtre labÃ©lisÃ©e par le futur Parc National en tant que pratique Â« durable Â»â€¦

Le Parc national va-t-il permettre de crÃ©er des emplois ? Combien ?

Oui. Directement, en recrutant quelques dizaines dâ€™agents. Mais surtout indirectement, en participant au dÃ©veloppement Ã©conomique des communes du parc et grÃ¢ce aux retombÃ©es en terme dâ€™image.

Un Dimanche
Â« Sur les Quais Â»Rendez-vous rÃ©ussi avec les Ciotadens

Avec Â« La Ciotat CÅ“ur de Parc Â»
Les candidats ont signÃ© pour lâ€™intÃ©gration de la totalitÃ© du site classÃ© Ciotaden dans le futur Parc National des Calan et se sont engagÃ©s Ã mener une vÃ©ritable politique de DÃ©veloppement Durable sur notre commune en concertation avec tous les acteurs locaux.

Les candidats tÃªtes de listes aux Ã©lections municipales de 2008 Ã La CiotatKarim Ghendouf, Jean-Pierre Repiquet, Bernard Chabaud, autour dâ€™un projet commun.

Le Film
LCCP Alain Matesi Cofondateur, porte-parole de Â« La Ciotat CÅ“ur de Parc Â»
*Discours dâ€™ouverture 2 Mars 2008 Â« Sur les Quais Â»
"Le collectif Â«La Ciotat CÅ“ur de ParcÂ» est nÃ© en mai 2005, il sâ€™Ã©tait donnÃ© pour objectif de fÃ©dÃ©rer les associati
locales autour dâ€™un projet commun :
Lâ€™intÃ©gration du territoire de La Ciotat au futur Parc National des Calanques."(Lire la suiteâ€¦)

AprÃ¨s, notre belle et grande victoire
de lâ€™adhÃ©sion de notre commune au GIP des Calanques,

notre combat continuâ€¦

Pourquoi ?

Depuis le 21 fÃ©vrier dans le journal officiel, le premier Ministre a nommÃ© le prÃ©fet de rÃ©gion pour la mise en place du Parc
National des Calanques, qui verra sans doute le jour en 2010.
Aujourdâ€™hui, il reste encore Ã dÃ©finir le pÃ©rimÃ¨tre du CÅ“ur de Parc sur le territoire des communes impliquÃ©es dans le
projet.
Or, seule lâ€™intÃ©gration en Â« CÅ“ur de Parc Â» des zones classÃ©es permet de les protÃ©ger dÃ©finitivement et efficacem
bÃ©nÃ©ficiant annuellement d'une trÃ¨s importante dotation d'Etat.
En effet, Â« la zone dâ€™adhÃ©sion Â» privÃ©e de ces moyens, nâ€™apporte pas du tout les mÃªmes garanties pour les sites
concernÃ©s car un Â« dÃ©classement Â», morceau par morceau, reste lÃ©galement possible, aprÃ¨s accord du MinistÃ¨re de
lâ€™Ã‰cologie du DÃ©veloppement et de lâ€™AmÃ©nagement Durable (MEDAD).

Tel est lâ€™enjeu aujourdâ€™hui, pour La Ciotat mais aussi pour Cassis et Marseille.

Ainsi, Ã La Ciotat comme Ã Marseille ou Ã Cassis, les Ã©quipes municipales nouvellement Ã©lues ou rÃ©Ã©lues devront faire
preuve de responsabilitÃ©, dâ€™humanisme, et de clairvoyance politique lors la dÃ©termination du pÃ©rimÃ¨tre du Â« cÅ“ur de
Â» sur les territoires concernÃ©s. Il en va de lâ€™avenir du patrimoine naturel et des valeurs essentielles que nous
transmettrons aux futures gÃ©nÃ©rations.

Extrait du Journal officiel du 21FÃ©vrier 2008 portant dÃ©signation du prÃ©fet coordonnateur de la procÃ©dure de la mise en
place
du Parc National des Calanques.

*Allocution de Bernard Chabaud (Lire le discoursâ€¦) TÃªte de liste de Vivre La Ciotat
*Allocution de Karim Ghendouf (Lire le discoursâ€¦) TÃªte de liste La Ciotat pour tous
*Allocution de Jean-Pierre Repiquet (Lire le discoursâ€¦) TÃªte de liste Pour
La Ciotat agissons vrai !

Record dâ€™affluence battu 528 personnes prÃ©sentes !!!

Demandez le Programme !!! (Le voir)

Exposition Photos Philippe Richaud
"les Calanques de Marseille Ã La Ciotat."Texte FrÃ©dÃ©ric Ganga

Mini sketch de thÃ©Ã¢trePar le Â« Couliâ€™s Band Â»Avec JosÃ©, Pierrot et Luc Concert de Moussu T e lei Jovents Groupe de troubadours international, Ciotaden.

Le communiquÃ© de presse du 07 FÃ©vrier 2008
Le communiquÃ© de presse du 29 Novembre 2007

LA REVUE DE PRESSE

La Ciotat Coeur de Parc pour le Parc National des Calanques de Marseille Ã la Ciotat

Pourquoi rejoindre le projet de Parc National des Calanques?
Ne passons pas Ã cÃ´tÃ© du meilleur ... Le Â« Coeur de Parc Â» une protection forte et pÃ©renne...
Pour Cassis et Marseille, les Calanques intÃ©greront le Parc National en tant que zone protÃ©gÃ©e sous l'appellation de

Â« Coeur de Parc Â», tandis que les parties plus urbanisÃ©es du site pourront devenir Â« Zone d'adhÃ©sion Â» du Parc National. La Â« zone d'adhÃ©sion Â» est une zone Â« tampon Â» oÃ¹ l'on sensibilise la population et les visiteurs Ã la fragilitÃ© du Coeur de Parc, sans plus (ni la rÃ©glementation, ni les moyens du Coeur de Parc).
Seul le Â« Coeur de Parc Â» (terrestre et marin) est rÃ©glementÃ© en zone protÃ©gÃ©e (en restant libre d'accÃ¨s au public) e bÃ©nÃ©ficie de moyens de protection forts avec une Ã©quipe scientifique et une prÃ©sence permanente de Â« Gardes moniteurs Â» .
Le budget est garanti par l'Etat (plusieurs millions d'euros par ans pour chacun des 7 Parcs Nationaux franÃ§ais). C'est cette pÃ©rennitÃ© de moyens qui rend le Parc National tellement attractif pour prÃ©server durablement un site.
Les dÃ©cisions sont prises selon un triple objectif : prÃ©servation de la nature, libertÃ© d'accÃ¨s du site au public, concertation des usagers reprÃ©sentÃ©s au conseil d'administration du Parc.
Comment peut-on imaginer que le site classÃ© Ciotaden, Ã l'instar des Calanques de Marseille et Cassis ne bÃ©nÃ©ficie pas, lui aussi, de cette richesse technique, financiÃ¨re et humaine dÃ©finitivement acquise ?
Pour un second Â« Coeur de Parc Â» Ciotaden : sur cette carte, nous avons utilisÃ© un fond du GIP et nous avons ajoutÃ© des Ã©tiquettes comportant le zonage possible du futur Parc, celui que nous dÃ©fendons en tout cas pour le site classÃ© Ciotaden.

19 bonnes raisons de rejoindre

le Coeur de Parc

Un Â« CÅ“ur de Parc Â» National, Câ€™est :

Le moyen de protection le plus Ã©levÃ© en France pour protÃ©ger et surtout, gÃ©rer un site naturel exceptionnel de faÃ§on dÃ©finitive et avec des moyens consÃ©quents.

Lâ€™obligation de laisser ce patrimoine accessible aux ciotadens et au public (objectif inscrit dans la loi).

Des moyens techniques, humains et financiers pour gÃ©rer la frÃ©quentation en Ã©vitant la sur frÃ©quention dommageable au site (expÃ©rience importante acquise depuis 10 ans par les 7 parcs nationaux franÃ§ais).

Un budget consÃ©quent garanti par lâ€™Etat et permettant la rÃ©alisation de ces objectifs de gestion.

Une surveillance du site effectuÃ©e par le corps spÃ©cialisÃ© et assermentÃ©, des gardes moniteurs, prÃ©sents en nombre sur chaque Â« secteur Â» du Parc (pÃ©dagogie, prÃ©vention et parfois rÃ©pression).

Un dispositif inespÃ©rÃ© de lutte renforcÃ©e contre lâ€™incendie : Ã‰tudes scientifiques, moyens de terrain exceptionn pour la prÃ©vention, surveillance de terrain pointue grÃ¢ce aux Â« gardes moniteurs Â» â€¦

Une meilleure connaissance du site (service scientifique du Parc) pour mieux orienter la protection des richesses biologiques, paysagÃ¨res et culturelles (incendie, inondation, espÃ¨ces protÃ©gÃ©es, caulerpe â€¦).

Un appui technique et humain aux associations dÃ©jÃ prÃ©sentes sur le site.

Une simplification du quotidien avec un seul interlocuteur pour gÃ©rer et coordonner le site et ses acteurs.

Une structure qui nâ€™ignore pas les acteurs du terrain : le prÃ©sident dâ€™un Parc est un Ã©lu local ou un membre iss milieu socio-Ã©conomique ou associatif local et les Ã©lus locaux comme les professionnels du territoire sont reprÃ©sentÃ©s au Conseil dâ€™Administration dâ€™un Parc National.

Un moyen de protÃ©ger Ã la fois la partie terrestre et la partie marine avec cohÃ©rence.

Des solutions pour limiter et attÃ©nuer lâ€™impact de la zone de rejet en mer de la station dâ€™Ã©puration (les rÃ©pons problÃ¨me de lâ€™Ã©missaire de Cortiou Ã Marseille doivent bÃ©nÃ©ficier Ã lâ€™Ã©missaire de La Ciotat).

La garantie dâ€™une amÃ©lioration de lâ€™Ã©tat du milieu marin favorable aux pÃªcheurs.

La reconnaissance du mÃ©tier dâ€™artisan-pÃªcheur (activitÃ© qui nâ€™est pas interdite dans un Parc National).

Une structure souple adaptÃ©e au terrain pour une protection forte en Â« CÅ“ur de Parc Â» et une zone tampon sur le secteur urbanisÃ©e de la commune classÃ©e Â« Zone dâ€™adhÃ©sion Â» du Parc.

Au-delÃ du site classÃ©, une ville situÃ©e en Â« zone pÃ©riphÃ©rique- zone dâ€™adhÃ©sion Â» qui pourra bÃ©nÃ©fic expÃ©riences, financements et initiatives du Parc National comme zone de rÃ©fÃ©rence dâ€™envergure nationale et internationale en matiÃ¨re de dÃ©veloppement durable.

La certitude pour la municipalitÃ© dâ€™Ã©conomiser une partie de ses frais de gestion et de prÃ©servation du site situÃ Â« CÅ“ur de Parc Â», qui passerait sous la responsabilitÃ© de lâ€™Etat.

-

Les nuisances Ã©vitÃ©es au Parc National des Calanques Ã Marseille et Cassis (bruit, sur frÃ©quentationâ€¦) ne viendront pas se rabattre sur La Ciotat puisque nous ferions partie du mÃªme Parc avec la mÃªme rÃ©glementation.

Un label de rÃ©elle qualitÃ©, qualitÃ© vÃ©cue au quotidien, qui profitera Ã tous les ciotadens â€¦ durablement !

L'urgence ...
Tout se joue dans les semaines Ã venir ...
En effet, la "livraison" du Parc National des Calanques est prÃ©vue "techniquement" pour fin 2008. C'est ce calendrier que le collectif "La Ciotat Coeur de Parc" dÃ©fend avec toutes les associations de protection des Calanques.

Si La Ciotat rate ces deux Ã©tapes cruciales de l'annÃ©e 2007, il sera extrÃªmement difficile de rejoindre le Parc National en Coeur de Parc pour le site classÃ©.
C'est donc maintenant plus que jamais qu'il faut montrer combien les Ciotadens veulent intÃ©grer le projet avec Marseille et Cassis afin d'aider notre maire Ã prendre la bonne dÃ©cision.

Qui dÃ©tient la dÃ©cision ?
Seul le maire de La Ciotat dÃ©tient les clÃ©s du problÃ¨me :
L'Ã‰tat FranÃ§ais n'est pas dÃ©favorable Ã l'idÃ©e d'intÃ©grer La Ciotat au futur Parc National. Notre collectif a remis Ã la Ministre Nelly OLLIN, un dossier trÃ¨s bien perÃ§u par les services de la DNP (Direction de la Nature et du Paysage) qui a en charge les Parcs Nationaux. "La Ciotat Coeur de Parc" est persuadÃ© que Le site classÃ© Ciotaden apporterait cohÃ©rence et dimension au projet de Parc National en lui apportant 2000 hectares supplÃ©mentaires + la partie marine, des fonds marins exceptionnels et une diversitÃ© paysagÃ¨re et biologique liÃ©e Ã la qualitÃ© particuliÃ¨re et unique de la gÃ©ologie du site.
Les Ciotadens sont favorables au projet, le GIP, le dÃ©partement aussi, l'Etat trÃ¨s probablement car La Ciotat permet d'Ã©toffer considÃ©rablement le projet initial ...

Le maire de La Ciotat doit faire trois pas dans le bon sens :

- Programmer la dÃ©cision en Conseil Municipal et la faire voter lâ€™adhÃ©sion au GIP

- Rejoindre le GIP des Calanques en y faisant adhÃ©rer la Ville

- Choisir l'option "Coeur de Parc" pour notre site classÃ© (sans temporiser car temporiser ce serait reculer de 5 Ã 10 ans ; et sans faire de La Ciotat une "arriÃ¨re cour" du futur Parc National en ne proposant que le classement en "zone d'adhÃ©sion" pour le site classÃ©).

Signez la pÃ©tition !
PrÃ¨s de 4000 SIGNATURES .. et Ã§a continue ...

C'est un tÃ©moignage indispensable prouvant le grand intÃ©rÃªt que suscite ce projet. C'est une occasion donnÃ©e Ã chacun pour appuyer l'idÃ©e. C'est l'un des seuls moyens de prouver notre audience... alors n'hÃ©sitez pas !
Nous rejoindre
C'est aussi Ã vous de jouer ...
Penser que le Parc National serait une bonne solution pour le site classÃ©, c'est dÃ©jÃ rejoindre notre collectif.
La participation est gratuite, notre collectif est apolitique et non confessionnel, il regroupe toutes les bonnes volontÃ©s qui souhaitent le meilleur pour les gÃ©nÃ©rations futures ... et pour les Ciotadens actuels.
Plus nombreux nous serons et plus vite nous aurons des chances d'aboutir.

Pour nous rejoindre, il suffit d'en faire la demande :

par courriel :

coeurdeparc@yahoo.fr

info@collect-if.org

par courrier : Collectif "La Ciotat Coeur de Parc",

Bello Bauco, 694 chemin de la Civade Verde
13600 La Ciotat

Vous serez tenus au courant de nos rÃ©unions et pourrez participer Ã la dynamique pour le Parc National des Calanques, de Marseille ... Ã l'Ile Verte !

Pour plus d'infos, documents Ã tÃ©lÃ©charger :